

REGLEMENT

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente pour le départ.

Article 1 : Pour cette 2^{ème} édition, il s'agit d'une course où se succèdent différentes épreuves de course d'orientation (réseau de postes, labyrinthe, trail'O, mem'O) et du tir au pistolet laser.

Article 2 : départ en masse pour tous les circuits
9 heures 45 (Cost'O)
10 heures 15 (Micr'O)
10 heures 30 (facil'O)
Fermeture des circuits à 14 heures.

Article 3 : briefing obligatoire 15 mn avant le départ

Article 4 : chaque concurrent dispose d'un jeu de cartes pour effectuer les différentes épreuves.

		Pénalités
Circuit Facil'O	Course au score	10 mn par balises manquantes
	Labyrinthe	5 mn par balises en plus 10 mn par balises manquantes
	Tir au pistolet laser à 5m	Réussir 8 tirs cadrés pour continuer
	Course au score	10 mn par balises manquantes

		Pénalités
Circuit Micr'O	Course au score	10 mn par balises manquantes
	Labyrinthe	5 mn par balises en plus 10 mn par balises manquantes
	Trail'O	20 mn par balises manquantes
	Labyrinthe	5 mn par balises en plus 10 mn par balises manquantes
	Tir au pistolet laser à 5m	Réussir 8 tirs cadrés pour continuer
	Course au score	10 mn par balises manquantes

		Pénalités
Circuit Cost'O	Course au score	10 mn par balises manquantes
	Labyrinthe	5 mn par balises en plus 10 mn par balises manquantes
	Trail'O	20 mn par balises manquantes
	Tir au pistolet laser à 7m	50 sec pour réussir 5 tirs cadrés 5 mn par tir manquant
	Mem'O	5 mn par balises manquantes
	Trail'O	20 mn par balises manquantes
	Labyrinthe	5 mn par balises en plus 10 mn par balises manquantes
	Tir au pistolet laser à 5m	Réussir 8 tirs cadrés pour continuer
	Course au score	10 mn par balises manquantes

Article 6 : Le classement de l'épreuve s'effectue sur les concurrents qui réalisent le temps de course le moins élevé majoré des pénalités éventuelles s'il y en a.

Seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes sur le circuit Cost'O et Micr'O si plus de 5 concurrents.

Seront récompensés les 3 premiers arrivés au scratch sur le circuit Facil'O.

Article 7 : Tous les participants y compris ceux ayant abandonnés sont tenus de passer à l'arrivée.

Article 8 : peuvent prendre le départ :

- les coureurs licenciés FFCO
- les coureurs Non Licencié FFCO attestant avoir pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport. Un pass'Orientation FFCO sera délivré à chaque non licencié FFCO.

Article 9 : L'organisation est couverte par une assurance à responsabilité civile FFCO. Pour l'assurance individuelle, les licenciés FFCO bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur, ainsi qu'en cas de vols ou perte d'objets personnels.

Article 10 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est également autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant sa puce SPORTident faisant office de dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 11 : La participation au Raid'O implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Les photos prises sur la course seront en totale liberté de droits pour les organisateurs, qui se réservent la possibilité d'en faire une exploitation promotionnelle.